ZONE 0010

O PETITE ANSE, GRANDE ANSE DE MACABOU, ANSE GROSSE ROCHE, POINTE MACRÉ

> DESCRIPTION

Ensemble de milieux naturels littoraux de superficie relativement importante (274 ha), caractérisée par une grande diversité biologique comprenant : des zones humides (étang, mangroves, marigots, rivières temporaires, milieux marins); des formations boisées d'arrière plage (les plus remarquables de l'île); des forêts secondaires de mornes, riches de potentialités futures.

Certaines de ces forêts sont installées sur des formations calcaires, lesquelles ne représentent que 5% de la surface de la Martinique. Cette diversité de milieux entraîne une grande biodiversité, en particulier au niveau de la faune aviaire sédentaire et migratrice et de la faune entomologique.

> INTÉRÊTS

- Biologique : Grande diversité de milieux naturels et d'espèces végétales et animales. Site de ponte de tortues marines.
- Paysager : Secteur regroupant plusieurs des plus belles anses du Sud de la Martinique, couronnées d'un ensemble de mornes boisés verdoyants.
- Pédagogique : Sentier de randonnée pédestre balisé en arrière du Grand Macabou, permettant la découverte des différents milieux.
- Hydrologique : La rivière Massel constitue un collecteur très important des eaux pluviales avoisinantes, et est indispensable à l'alimentation et au fonctionnement des étangs et de la mangrove.
- Scientifique : Compte tenu de l'hétérogénéité des milieux et de la diversité des niveaux dynamiques, c'est un terrain privilégié pour l'observation et le suivi des populations botaniques et faunistiques (dulçaquicoles et marines).





Grand Macabou

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

Mesures importantes à réaliser rapidement

- Révision du POS : classement en zone 2 ND, pour tout le territoire inventorié et délimité.
- Engager la procédure d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de cet espace dans son entier.

Mesures concrètes de protection

- Information préventive à mettre en place sur tous les sites.
- Surveillance plus active surtout pendant les vacances et la saison sèche.
- Une protection spécifique, par un gardien de l'environnement, doit être mise en place pour préserver ces lieux de nidification et de passage de la faune migratrice, pendant une période précise (du 15 avril au 15 novembre).
- Eradication rapide et totale de la Citronnelle Batard (*Triphasia trifolia*) espèce introduite comme ornementale mais présentant un comportement accusé et marqué de peste végétale, inhibant la régénération des espèces d'avenir, en particulier du *Calophyllum calaba* (Galba), et de bien d'autres espèces d'avenir.

PETITE ANSE, GRANDE ANSE DE MACABOU, ANSE GROSSE ROCHE, POINTE MACRÉ



